

## Appel à Soutien 2022 - Manifestations scientifiques 1<sup>er</sup> semestre

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant ainsi à renforcer son rayonnement national et international. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent AAS.

Au vu du contexte sanitaire, nous vous rappelons la nécessité de respecter les consignes données par la circulaire du MESRI en date du 5 août 2021 et de rester vigilant à l'évolution de ces consignes.

**N.B. : pour les colloques ayant obtenu une subvention en 2021 et reportés en 2022, il est nécessaire de refaire une demande de soutien à l'AAS de 2022 (1<sup>o</sup> ou 2<sup>o</sup> semestre).**

### Critères d'éligibilité :

- La manifestation scientifique devra être organisée par des personnels de l'université ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont l'ULille est tutelle.
- Le soutien sera accordé aux manifestations organisées sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les colloques organisés hors région HdF pourront être soutenus sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un.e personnel de l'ULille ou un.e personnel des EPST.
- Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.
- Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communication devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité scientifique devra être international.
- Les organisateurs devront s'efforcer de respecter un équilibre des genres pour les interventions du programme scientifique. Au minimum, les compositions des comités scientifique et d'organisation devront respecter la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à celle constatée pour la discipline.
- Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités, ceux-ci étant en nombre limité dans le programme scientifique et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si possible sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet, les frais de publicité seront limités au maximum.
- Les dépenses de photocopies ou d'impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes de la manifestation.
- Le soutien concernera prioritairement les manifestations qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille (cas des colloques récurrents par exemple).
- Dans le cas où une location de salle est envisagée, le coût de la réservation devra figurer au budget de la manifestation. Se rapprocher du prestataire pour en connaître le montant.
- Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Néanmoins ils ne sont pas exigés pour obtenir un soutien de l'ULille lorsque la pratique courante de la manifestation est de ne pas en demander.
- Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000€.
- La mention de l'aide apportée par l'ULille devra apparaître explicitement dans les documents du congrès ou colloque.

- Les dossiers doivent également avoir fait l'objet d'une demande de financement au Conseil régional Haut-de-France (exemple dispositif VALORIS) dans la mesure où ils répondent aux critères de recevabilité du financeur ou d'autres dispositifs de financement (ex. MESHS).

Un bilan de la conférence sera demandé a posteriori, avec le programme final, un bilan financier, les justificatifs de dépense (extraction SIFAC par l'université), et la liste des participants.

### **Informations générales :**

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>  
Attention, se munir **impérativement** de votre numéro ORCID pour la saisie.

Toute demande devra être soumise au directeur-riche d'unité préalablement au dépôt sur l'application.  
**La demande comportera l'avis du directeur d'unité ainsi qu'un classement en cas de demandes multiples émanant d'une même unité. L'avis (avec le classement le cas échéant)** devra être déposé sur l'application au plus tard le 29 octobre 2021.

### **Calendrier :**

<b>Ouverture de l'application de saisie :</b>	<b>29 septembre 2021</b>
<b>Fermeture de l'application de saisie :</b>	<b>29 octobre 2021 (minuit)</b>
<b>Commission Recherche (examen des demandes) :</b>	<b>25 novembre 2021</b>

Contact pour toute question relative à cet appel à soutien :

Stella BOUAMRIRENE – 03-62-26-80-82 – [dar-structurespartenariats@univ-lille.fr](mailto:dar-structurespartenariats@univ-lille.fr)

*Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant ainsi à renforcer son rayonnement national et international. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au 1er semestre 2022. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent AAS.*

*Au vu du contexte sanitaire, nous vous rappelons la nécessité de respecter les consignes données par la circulaire du MESRI en date du 5 août 2021 et de rester vigilant à l'évolution de ces consignes.*

**N.B. : pour les colloques ayant obtenu une subvention en 2021 et reportés en 2022, il est nécessaire de refaire une demande de soutien à l'AAS de 2022 (1er ou 2ème semestre).**

**Critères d'éligibilité :**

- La manifestation scientifique devra être organisée par des personnels de l'université ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont l'ULille est tutelle.
- Le soutien sera accordé aux manifestations organisées sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les colloques organisés hors région HdF pourront être soutenus sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un.e personnel de l'ULille ou un.e personnel des EPST.
- Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.
- Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communication devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité scientifique devra être international.
- Les organisateurs devront s'efforcer de respecter un équilibre des genres pour les interventions du programme scientifique. Au minimum, les compositions des comités scientifique et d'organisation devront respecter la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à celle constatée pour la discipline.
- Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités, ceux-ci étant en nombre limité dans le programme scientifique et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si possible sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet, les frais de publicité seront limités au maximum.
- Les dépenses de photocopies ou d'impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes de la manifestation.
- Le soutien concernera prioritairement les manifestations qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille (cas des colloques récurrents par exemple).
- Dans le cas où une location de salle est envisagée, le coût de la réservation devra figurer au budget de la manifestation. Se rapprocher du prestataire pour en connaître le montant.
- Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Néanmoins ils ne sont pas exigés pour obtenir un soutien de l'ULille lorsque la pratique courante de la manifestation est de ne pas en demander.
- Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000€.
- La mention de l'aide apportée par l'ULille devra apparaître explicitement dans les documents du congrès ou colloque.
- Les dossiers doivent également avoir fait l'objet d'une demande de financement au Conseil régional Haut-de-France (exemple dispositif VALORIS) dans la mesure où ils répondent aux critères de recevabilité du financeur ou d'autres dispositifs de financement (ex. MESHS).

*Un bilan de la conférence sera demandé à postériori, avec le programme final, un bilan financier, les justificatifs de dépense (extraction SIFAC par l'université) et la liste des participants.*

Discipline	<b>DEG - Droit Economie Gestion</b>
Unité de recherche	<b>ULR 4434 - LDAR</b>
Nom du responsable scientifique	<b>XX</b>
email	<b>XX</b>
Téléphone	<b>XX</b>
Numéro ORCID	<b>XX</b>

Titre du projet	<b>ESSAI</b>
Montant de la demande	<b>1 000,00 €</b>

--

Si Dossier soutenu pour ULille en 2021 et reporté dans le cadre de la crise sanitaire

Si oui indiquer le montant

Institution organisatrice

Type de la manifestation

Date

Lieu

Si hors région, Préciser le membre Université de Lille ou EPST du Comité d'organisation ou du Comité scientifique

Ampleur

Dépôt de dossier à la Région

Description de la manifestation

## Contexte scientifique / Cohérence avec le projet de l'Unité de recherche

### (Pré) programme

*Les organisateurs devront s'efforcer de respecter un équilibre des genres pour les interventions du programme scientifique.*

## Résultats attendus en visibilité scientifique, Perspectives de valorisation

## Moyen de diffusion de l'appel à communications

## Comité Scientifique

### Composition du Comité scientifique

*ATTENTION - Le comité scientifique devra veiller, par ailleurs, au respect de la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à la discipline.*

*LA CIVILITÉ (MADAME / MONSIEUR), Nom, Prénom, qualité, institution d'origine*

### Comité d'organisation

*ATTENTION - Le comité d'organisation devra veiller, par ailleurs, au respect de la parité de genres dans une proportion au moins équivalente à la discipline*

*la civilité (Madame / Monsieur), Nom, Prénom, qualité, institution d'origine*

## Conférenciers

### Nombre de conférenciers pris en charge

### Nombre de conférenciers (Preignent la parole)

Auditeurs

Nombre d'auditeurs (Ecoutent)

Nombre de participants TOTAL (Total : Conférenciers + Auditeurs)

Frais d'inscription

Si différents tarifs appliqués, merci de préciser les montants ainsi que les critères

Avis du Directeur d'Unité

*Toute demande devra être soumise au directeur-riche d'unité préalablement au dépôt sur l'application.  
pièce à joindre - courrier du Directeur d'Unité contenant l'avis et le classement en cas de demandes multiples*

Budget prévisionnel

DETAILLER PRECISEMENT LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN TTC (Le budget doit être équilibré)

Pour la partie recette : Préciser si la somme est en cours ou obtenue

Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000 €

Recettes	Montant en €
Recette inscriptions colloque	0,00 €
Subvention Région	0,00 €

Dépenses	Montant en €
Frais de déplacements conférenciers pléniers	0,00 €
Frais d'hébergement conférenciers pléniers	0,00 €
Repas	0,00 €
Fournitures Administratives / Publicité	0,00 €
Frais d'édition des actes du colloque	0,00 €
Frais de location de salle	0,00 €

Montant Demandé **1 000,00 €**

Total Recette **1 000,00 €**

Total Dépense **0,00 €**